

Paris, le 16 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AMF demande que le déconfinement ne se fasse pas dans l'urgence mais en coordination entre l'Etat et les collectivités locales

L'AMF demande que le déconfinement ne se fasse pas dans l'urgence mais en coordination entre l'Etat et les collectivités locales

La visio-conférence entre le Premier ministre et les responsables des associations de collectivités locales, ce jour, a permis de rappeler le rôle central des maires, aux côtés de l'Etat, dans la gestion quotidienne des conséquences de la crise sanitaire dans la vie des Français.

Pour que cette action d'intérêt général soit encore plus efficace, l'AMF, par la voix de François Baroin, a suggéré que l'Etat recentre son organisation territoriale autour des préfets de département, seuls à même de coordonner les différentes entités de l'Etat présentes sur le territoire, d'assurer le lien avec les collectivités et les acteurs privés, et de garantir la cohérence de mise en œuvre des consignes nationales à un échelon adapté.

Concernant l'achèvement du cycle électoral municipal, François Baroin a indiqué que toute décision devra intégrer en premier lieu l'appréciation de la situation sanitaire et, en second lieu, la nécessité de redonner le plus rapidement possible aux conseils municipaux et communautaires la légitimité du suffrage universel dont ils ont besoin pour engager les investissements nécessaires à la reprise de l'activité économique.

Après la déclaration du Président de la République, il est indispensable que le Gouvernement clarifie les dispositions réglementaires et pratiques qu'il entend prendre concernant la distribution et le port de masques. L'AMF propose que la distribution des masques soit confiée aux mairies pour ce qui concerne la population et les professionnels libéraux de santé, et aux intercommunalités pour les entreprises. Le coût d'une distribution général de masques à la population ne pourra pas être porté par les collectivités locales. Une discussion doit s'engager sur ce point avec l'Etat, pour tenir compte des efforts déjà fournis par de nombreuses collectivités.

Il est également indispensable que la réouverture annoncée des écoles, qui suscite beaucoup d'interrogations, se fasse dans le cadre d'un protocole précis élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités locales, que les décisions soient annoncées dans des délais permettant aux collectivités de prendre les dispositions pratiques nécessaires et conditionner les réouvertures à la mise à disposition effective des matériels et des dispositifs de protection sanitaire pour les élèves, les personnels des collectivités et les enseignants.

Une grande souplesse d'organisation doit être laissée aux préfets et aux maires.

L'AMF a redit l'immense disponibilité des maires au service de l'Etat pour réussir le très grand défi du déconfinement.

L'AMF apportera sa contribution, ses propositions et ses points de vigilance, à Jean Castex pour l'organisation générale du déconfinement.